

# Procès-Verbal

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 26 mars à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

**Présents :** THOMINES Patrick, MARIE Alain, LEMARCHANT Sunniva, LELOUP Nicolas, HEURTEVIN Olivier, LEPERDRIEL David, DEROBERT Audrey, LESOUEF Lucile, PARMENTIER Maryne, VINETTE Stéphane.

**Absents excusés :** NATIVELLE Véronique

**Procurations:**

**Nombre de membres :**

- afférents au Conseil municipal : 11

- en exercice : 11

- présents : 10

**Secrétaire de séance :** LEMARCHANT Sunniva

## **Approbation du PV du dernier Conseil Municipal**

Le Conseil municipal, remet au prochain Conseil Municipal, le vote du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026. En effet, le délai entre les deux derniers conseils municipaux n'a pas permis la communication et la relecture du procès-verbal par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

## **Objet de la délibération : 12/2026**

*Désignation des deux délégués à ISIGNY OMAHA INTERCOM*

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués (titulaire et suppléant)** pour représenter la commune au sein de Isigny Omaha Intercom.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les délégués comme suit à Isigny Omaha Intercom :*

- *Mr THOMINES Patrick (Titulaire)*
- *Mme LEMARCHANT Sunniva (suppléante)*

**Objet de la délibération : 13/2026**

*Désignation des deux délégués titulaires au SDEC ÉNERGIE*

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du SDEC ENERGIE :*

- *Mme LEMARCHANT Sunniva*
- *Mr HEURTEVIN Olivier*

**Objet de la délibération : 14/2026**

*Désignation des deux délégués titulaires au SYNDICAT EAU (SIAEP OMAHA)*

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SIAEP OMAHA.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les délégués titulaires du SIAEP OMAHA :*

- *Mr MARIE Alain*
- *Mme LESOUEF Lucile*

**Objet de la délibération : 15/2026**

*Désignation d'un délégué élu au CNAS (Comité National d'action sociale)*

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'**un délégué élu** pour représenter la commune au sein du CNAS.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner le délégué élu du CNAS comme suit :*

- Mme PARMENTIER Maryne (et en cas d'impossibilité de cette dernière, Mr Nicolas LELOUP)

#### **Objet de la délibération : 16/2026**

*Désignation des deux délégués à l'ADMR (aide à domicile en milieu rural)*

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués** pour représenter la commune au sein du ADMR.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les délégués de l'ADMR :*

- Mme DEROBERT Audrey (et en cas d'impossibilité de cette dernière Mme LEMARCHANT Sunniva)
- Mme GESLAND Marie Thérèse (personne invitée)

#### **Objet de la délibération : 17/2026**

*Désignation d'un délégué à l'URCFN (union régionale collectivités forestières de Normandie)*

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'**un délégué** pour représenter la commune au sein de l'URCFN (union régionale collectivités forestières de Normandie).

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner le délégué de l'URCFN comme suit :*

- Mr LELOUP Nicolas

#### **Objet de la délibération : 18/2026**

*Désignation d'un CORRESPONDANT DEFENSE*

Le correspondant défense est un conseiller municipal désigné pour être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense et de citoyenneté.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'**un correspondant défense** pour représenter la commune.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner le correspondant défense comme suit :*

- *Mr LEPERDRIEL David*

### **Objet de la délibération : 19/2026**

*Désignation de quatre délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Social)*

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal procède à la désignation de **quatre délégués** pour représenter la commune.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les délégués comme suit au CCAS :*

- *Mme DEROBERT Audrey*
- *Mme LESOUEF Lucile*
- *Mme GESLAND Marie-Thérèse (personne invitée)*

### **Objet de la délibération : 20/2026**

*Modification du PCS (plan communal de sauvegarde)*

Le système de relais par quartier permettant la diffusion de l'alerte doit être revu. Le conseil a désigné les responsables de l'alerte par secteur :

Secteur Cabourg : Olivier HEURTEVIN

Secteur du Bourg : Véronique NATIVELLE, Patrick THOMINES

Secteur les Embruns : Sunniva LEMARCHANT, lucile LESOUEF, Maryne PARMENTIER

Secteur du Bray (église) : David LEPERDRIEL

Secteur du Bray (rond-point) : Nicolas LELOUP, Audrey DEROBERT

Secteur du Carrel : Alain MARIE

Secteur 1<sup>ère</sup> division, la mer : Stéphane VINETTE

Le Plan Communal de Sauvegarde sera modifié en ce sens.

Vote à l'unanimité des membres présents.

## **Objet de la délibération : 21/2026**

### *Composition des commissions communales*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT a procédé à la mise en place de 5 commissions municipales et en a désigné les membres :

<b>COMMISSION</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>MEMBRES INVITÉS</b>
Budget – Finances – Fiscalité – Mutualisation	Sunniva LEMARCHANT David LEPERDRIEL Audrey DEROBERT Stéphane VINETTE	
Travaux – Voirie	Véronique NATIVELLE Nicolas LELOUP Olivier HEURTEVIN Alain MARIE	
Urbanisme – Environnement - Plage	Véronique NATIVELLE Sunniva LEMARCHANT Maryne PARMENTIER Stéphane VINETTE	
Animation – Communication - Social	Sunniva LEMERCHANT Audrey DEROBERT Lucile LESOUEF	Henrik LE PLAY
Tourisme – mémoire – cérémonies	Véronique NATIVELLE Nicolas LELOUP Maryne PARMENTIER David LEPERDRIEL Olivier HEURTEVIN Lucile LESOUEF	

Vote à l'unanimité des membres présents.

### **Infos diverses :**

- Temps d'échange sur le marathon des héros qui passera dans Colleville-Sur-Mer, le Dimanche 29 mars .
- Évocation de différents évènements mémoriels à venir sur le mois de Mai et de Juin, avec notamment la Cérémonie du Memorial Day, mais la date n'est pour le moment pas communiquée officiellement.
- Temps d'échange général sur le fait qu'il faille prochainement s'organiser pour le poste de secours en vue de l'arrivée des saisonniers.
- Demande de Mme Maryne PARMENTIER de mettre en place des aires de stationnements de vélo supplémentaires sur la plage.

- Revue du plan de l'aménagement du bourg.

Fin du Conseil Municipal : 21h25

LEMARCHANT Sunniva  
Secrétaire de séance



THOMINES Patrick,  
Le Maire

